

Les organisations d'envoi en Poitou-Charentes

en Charente

TERA – Maison de l'Europe de la Charente
5 chemin du Halage 16000 ANGOULÊME
05 45 39 85 67, tera.international@free.fr
www.tera-maison-europe-charente.eu

ADIF

Maison du Citoyen et de la Solidarité Internationale
6 rue Henri Fichon 16100 COGNAC
09 53 76 01 40, 06 51 78 51 06, contact@adif-tv.org
www.adif-tv.org

en Charente Maritime

Horizon Habitat Jeunes
6 rue Auguste Rodin 17000 LA ROCHELLE
05 46 00 79 00, contact@horizon17habitatjeunes.org
www.horizon17haj.org

Bureau Information Jeunesse – Mission Locale de la Saintonge

15 rue Saint Eutrope BP70067 17103 SAINTES CEDEX
05 46 97 49 50 / 56, baddad.z@milo-saintonge.asso.fr
www.milo-saintonge.asso.fr

Solidarités Jeunesses (délégation régionale)

4 avenue Onda 17130 MONTENDRE
05 46 49 08 34, sjbateleur@wanadoo.fr
www.solidaritesjeunesses.org

en Deux-Sèvres

Maison de l'Europe des Deux-Sèvres

3 rue de l'Ancien Musée 79000 NIORT
05 49 33 66 70, maisondeleurope@lescale-niort.com
www.maisondeleurope79.fr

en Vienne

Centre Régional Information Jeunesse Poitou-Charentes – Maison de l'Europe & Centre information Europe Direct de la Vienne

64 rue Gambetta 86000 POITIERS
07 82 17 61 85, 05 49 60 68 64, vincent.boutin@ij-poitou-charentes.org
<http://international.ij-poitou-charentes.org>

Bureau Information Jeunesse « le 4 »

4 rue Aimé Rasseteau 86100 CHATELLERAULT
05 49 23 70 00, armand.abengoyap@capc-chatellerault.fr,
le4@capc-chatellerault.fr
www.agglo-chatellerault.fr/pratique/jeunesse/le-4

Le Service Volontaire Européen

Action Clé 1 du Programme Européen ERASMUS +

Une philosophie

Le service volontaire européen repose sur un partenariat à 3 : un jeune volontaire, une organisation d'envoi et une organisation d'accueil. Il peut parfois y avoir une quatrième organisation appelée organisation intermédiaire ou organisation de coordination.

Qu'est ce que le SVE ?

Une activité non rémunérée et à temps plein qui permet aux jeunes volontaires d'exprimer leur engagement personnel en contribuant au travail quotidien d'organisations d'accueil qui peuvent être :

- une organisation à but non lucratif, une association, une ONG, une ONG européenne de jeunesse [ONGE] ;
- une entreprise de l'économie sociale et solidaire, un organisme à but lucratif œuvrant dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises ;
- un organisme public local ou territorial, un organisme public national ;
- une association des régions, un groupement européen de coopération territoriale

Qui peut devenir volontaire ?

- Tous les jeunes de 17 à 30 ans résidant légalement dans un pays d'envoi
- Aucune qualification, diplôme ou niveau de langue ne sont exigés

Où partir ?

- Dans les 27 autres états membres de l'union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
- Les pays tiers participants au programme : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.
- Les pays partenaires voisins : Arménie, Ukraine, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie, Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
- Le reste du monde [procédure particulière plus complexe qui ne sera pas proposée par tous les organismes d'envoi]

Plus d'information <http://international.pourlesjeunes.com> et sur www.erasmusplus-jeunesse.fr

Chronologie type d'un SVE

1	Première information auprès d'un ami, d'une connaissance, par un média, à travers le témoignage d'un ancien SVE	Informations
2	Contact avec une organisation d'envoi	
3	Constitution d'un dossier de candidature	Étapes 3 à 5 constitution du dossier
4	Dépôt du dossier avec CV, lettre de motivation et éventuellement un autre document propre à chaque organisation d'envoi Entretien avec la personne responsable de l'organisation d'envoi	
5	Réponse pour la participation ou non au service volontaire européen [cette étape peut être facultative en fonction des associations d'envoi]	délai indicatif : 2 à 3 semaines
6	Rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation en anglais voire dans la langue du pays où le futur volontaire souhaite aller Outils pour un CV européen > http://europass.cedefop.europa.eu Recherche sur la base de données des organisations d'accueil : http://europa.eu/youth/evs_database [cette base est en anglais et le futur volontaire peut se faire traduire les informations de cette base avec l'aide de son organisation d'envoi ou avec un traducteur automatique http://translate.google.fr] Si le futur volontaire souhaite partir en dehors des pays mentionnés dans la base de données, il doit par lui-même trouver un organisme d'accueil [contacts personnels, réseaux de connaissance, etc...] Les organisations d'accueil peuvent envoyer des messages pour rechercher de manière urgente des volontaires	Étapes 6 à 9 phase de recherches
7	Après consultation de la base, le futur volontaire fait le choix de toutes les organisations d'accueil qui l'intéressent	
8	Envoi par e-mail, par courrier ou par fax du CV et de la lettre de motivation et demande de disponibilité des organisations d'accueil. Possibilité de contact par téléphone ou par Skype pour des relances ou pour des demandes de précisions	
9	Retour des réponses positives et négatives des organisations d'accueil contactées. Les réponses peuvent être de plusieurs types : – le projet est disponible et nous avons retenu votre candidature >> suite à l'étape 10 – le projet est disponible et nous allons examiner votre candidature ainsi que les autres que nous avons reçues – le projet est disponible et votre candidature ne nous intéresse pas – le projet n'est pas disponible tout de suite, contactez-nous pour notre prochaine sélection d'un volontaire dans x mois – le projet n'est pas disponible tout de suite et votre candidature ne nous intéresse pas	délai indicatif : 6 à 9 mois

Quels sont les thèmes des projets ?

Anti-discrimination, handicap, environnement, protection des animaux, art et culture, coopération au développement, enfants, développement urbain & rural, éducation par le sport et activités de plein air, prise de conscience européenne, égalité entre les sexes, santé, dialogue inter-ethnique et inter-religieux, activités intergénérationnelles, médias et communication / information des jeunes, dialogue inter-religieux, minorités, non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, post-conflit / réhabilitation post-catastrophe, communautés roms, loisirs des jeunes, politiques de jeunesse

Quel coût ?

Le volontaire participe aux frais de transport internationaux [montant variable en fonction du pays de destination correspondant à la différence entre la prise en charge forfaitaire et le coût réel du transport international]. Prise en charge forfaitaire par le programme :

- entre 100 et 499 km : 180 €
- entre 500 et 1999 km : 275 €
- entre 2000 et 2999 km : 360 €
- entre 3000 et 3999 km : 530 €
- entre 4000 et 7999 km : 820 €
- plus de 8000 km : 1100 €

L'organisme d'envoi s'occupe de :

- L'inscription pour la couverture auprès de MSH International [sécurité sociale, complémentaire santé, assistance rapatriement, responsabilité civile, assurance vie]
- La préparation au départ
- Le débriefing final au retour
- L'inscription pour le regroupement d'évaluation organisé par l'agence nationale

L'organisme d'accueil s'occupe de :

- L'hébergement [collocation, appartement, chambre universitaire, chez l'habitant...]
- La nourriture [cantine, restaurant universitaire, cuisine chez soi...]
- Le transport local [bus, train, métro, vélo...de chez soi à l'organisation d'accueil au minimum]
- L'inscription sur la plate-forme en ligne de soutien linguistique pour l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, le français. Pour les autres langues, l'organisation d'accueil organise elle-même le soutien linguistique.
- L'argent de poche tous les mois
- L'inscription aux regroupements à l'arrivée et l'évaluation à mi-parcours

Combien de temps ?

Les organisations accueillent les jeunes volontaires pour :

- 2 à 12 mois [SVE long terme]
- 2 semaines à 2 mois [SVE court terme pour les jeunes avec moins d'opportunités ou pour des projets avec au moins 10 volontaires]

Comment participer ?

Prenez contact avec l'organisation d'envoi la plus proche de chez vous [voir la liste au dos ou pour les organisations hors de la région sur www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html]

Attention ! partir en SVE n'est pas garanti, compte-tenu du grand nombre de demande par rapport aux capacités d'accueil des organisations.

Où trouver l'organisme d'accueil ?

Les organismes qui ont obtenu un agrément pour accueillir un volontaire sont répertoriés dans une base de données [en anglais uniquement], accessible librement. Les recherches se font par thématique et par pays. Chaque organisme est décrit dans une fiche qui présente ses activités générales, les activités et les tâches du volontaire, ainsi que ses coordonnées. Il est parfois décrit un profil de volontaire attendu avec des compétences particulières, lorsque l'organisme est en lien avec certains publics [handicapés, jeunes délinquants, immigrés...]

http://europa.eu/youth/evs_database

Attention il n'existe pas de base de données pour le SVE dans le reste du monde! Il faut trouver son organisation d'accueil seul

Si vous souhaitez accueillir un volontaire

Vous êtes un organisme éligible pour accueillir dans le cadre du SVE et vous souhaitez accueillir un/des volontaire(s), vous pouvez prendre contact avec la correspondante régionale du programme Erasmus + :

Julie LANDREAU

Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale
4 rue Micheline Ostermeyer BP80559 86020 POITIERS
05 49 18 10 22, julie.landreau@drjscs.gouv.fr



Erasmus+

Chronologie d'un SVE (suite)

10	Mise au point et échange des détails du projet d'accueil [description exacte des activités et des tâches du volontaires, marge d'initiative personnelle, hébergement, nourriture, transport local, etc...]	Étapes 10 à 13 Demande de subvention
11	Écriture du dossier de demande de subvention par l'organisation d'envoi OU l'organisation d'accueil	
12	Envoi par e-mail du mandat [accord de partenariat] auprès de l'organisation qui fait la demande de subvention	
13	A une des 3 dates de dépôt [17 mars, 30 avril, 1^{er} octobre], dépôt du dossier de demande de subvention à l'agence nationale [en France OU dans le pays d'accueil]	délai indicatif : 1 à 2 semaines
14	Instruction du dossier par l'agence nationale du pays d'accueil ET par les experts qui attribueront une note à la demande	Étapes 14 et 15 Instruction
15	Réponse de l'agence nationale : Si la réponse est négative, alors >> retour à l'étape 13 si l'organisation d'accueil est toujours partante sinon étape 8 Si la réponse est positive, alors >> suite à l'étape 16	
16	Inscription à MSH International [assurances couvrant les volontaires pendant un SVE]. Information : http://global.msh-intl.com	Étapes 16 à 18 Préparation au départ
17	Préparation à l'envoi organisée par l'organisme d'envoi [durée et contenu variable]	
18	Formalités administratives à effectuer par le volontaire avant son départ [Pôle Emploi, résiliation de bail, de contrat téléphone, électricité, gaz, impôts auprès du Trésor Public, etc...] Achat des billets de transport par le volontaire ou par l'organisation d'envoi	délai indicatif : 1 mois
19	Une fois que tout est prêt >>	DÉPART
20	Dans le mois de son arrivée dans le pays d'accueil, participation à un « regroupement à l'arrivée » [on-arrival training] avec une partie des volontaires étrangers arrivés dans la même période, pour une formation sociolinguistique, des échanges culturels, une découverte du pays [5 jours maximum trajet inclus]	Étapes 20 à 23 Séjour en SVE
21	À la moitié du séjour, participation au « regroupement à mi-parcours » [mid-term evaluation] avec une partie des volontaires étrangers dans le pays, pour une évaluation du projet [5 jours maximum trajet inclus]	
22	Bilan final avec le tuteur sur place, écriture du YouthPass [document attestant de votre participation au SVE et décrivant les activités que le volontaire a menées et les compétences qu'il a développées le cas échéant] www.youthpass.eu/fr/youthpass	délai indicatif : 2 à 12 mois OU 2 semaines à 2 mois
23	Retour en France et débriefing avec le responsable de l'organisation d'envoi, réflexion sur le futur à court et moyen terme du volontaire	RETOUR
24	Participation au regroupement d'évaluation finale avec d'autres volontaires français [sous réserve de mise en place d'un regroupement par l'agence nationale]	Évaluation finale